



Département de l'Isère

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique : création d'un carrefour giratoire desservant les RD 1075, RD 82 et RD 50D et d'un parking relais

Commune de Chirens (38)

Pièce G : Bilan des concertations préalables à l'enquête

Dossier n°21.124



80 Avenue Jean Jaurès - 38320 EYBENS

www.ameten.fr – grenoble@ameten.fr – 04.38.92.10,41

Département de l'Isère

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique : création d'un carrefour giratoire desservant les RD 1075, RD 82 et RD 50D et d'un parking relais

Pièce G : Bilan des concertations préalables à l'enquête

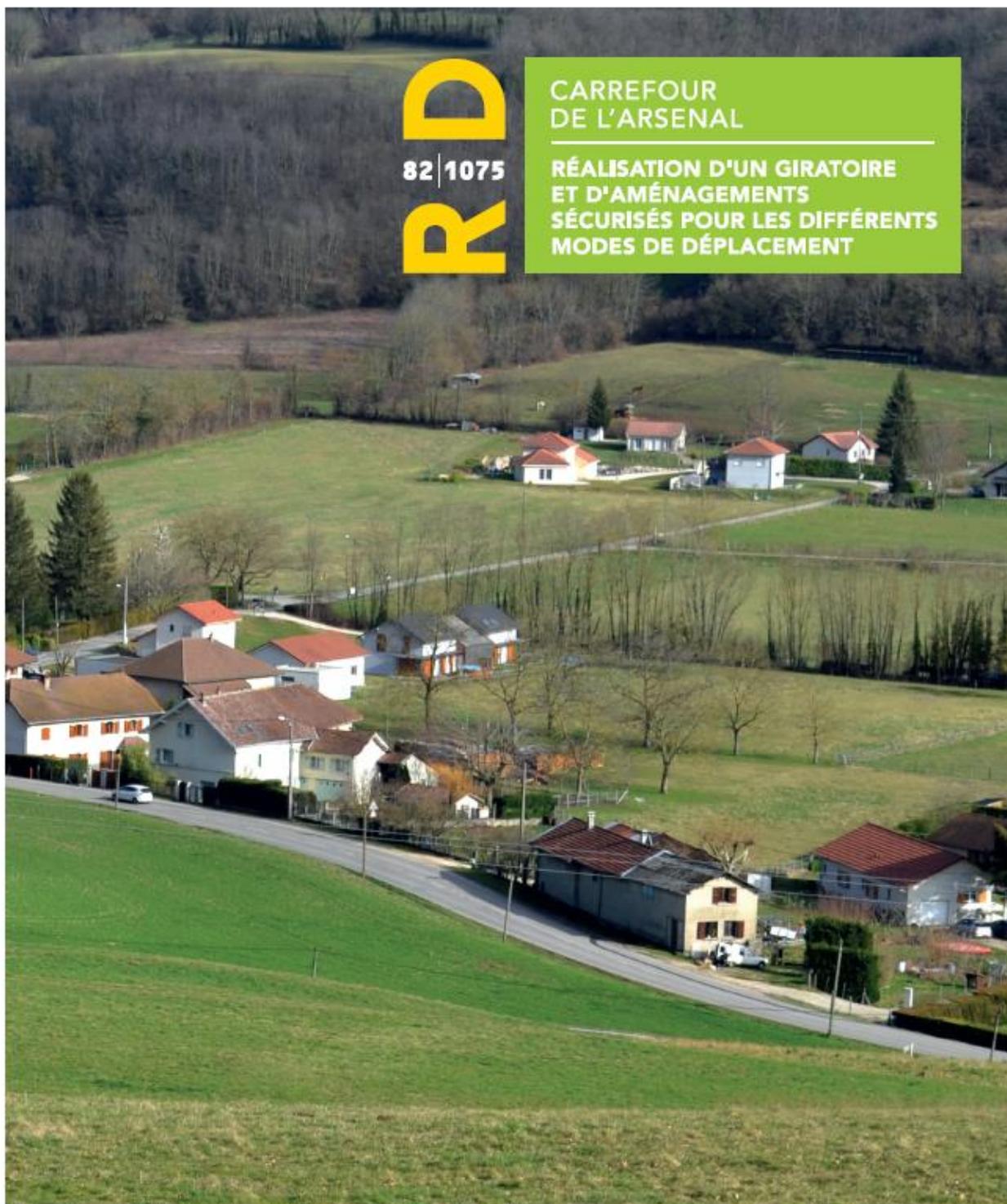
Commune de Chirens (38)

Dossier n°21.124 – Mars 2023

Version	Date	Rédaction	Vérification	Validation
		Nom	Nom	Nom
1	09/03/2023	G. SANCHEZ	D. PAYS	D. PAYS



BILAN DE CONCERTATION



SOMMAIRE

BILAN DE CONCERTATION	1
Introduction générale	3
Le projet d'aménagement proposé par le Département	4
a) Le contexte du projet	4
b) Les 5 principaux aménagements	5
Objectifs, périmètre et modalités de la concertation	7
a) Les objectifs de la concertation	7
b) Les modalités et le périmètre de la concertation	7
Le dispositif mis en place lors de la concertation	8
a) Le dispositif d'annonce de la concertation	8
b) Le dispositif d'information	10
c) Le dispositif de participation	11
Synthèse quantitative des expressions du public	13
a) Chiffres clés de la participation	13
b) Chiffres clés des thèmes d'expression	13
Analyse des contributions recueillies	14
a) Thème 1 : l'opportunité du projet	14
b) Thème 2 : les impacts du projet	15
c) Thème 3 : les cheminements cycles et piétons	16
d) Thème 4 : le parking-relais	17
e) Thème 5 : l'amélioration de la sécurité aux abords du projet	17
f) Thème 6 : demandes particulières	18
g) Thème 7 : transports en commun	18
Conclusion	20
Annexes	21
a) Délibération de la Commission permanente	21

INTRODUCTION GÉNÉRALE

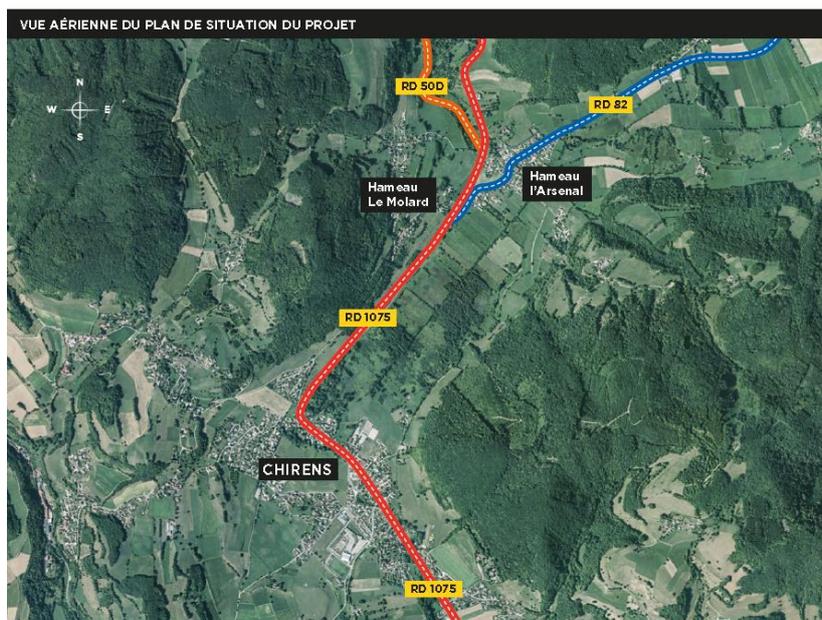
Acteur clé des déplacements en Isère, le Département agit au quotidien pour la sécurité sur les routes. Veillant à améliorer, sécuriser et fluidifier les déplacements, il investit chaque année environ 100 millions d'euros pour assurer la qualité des routes départementales. Le Département anticipe et accompagne également les évolutions des besoins en matière de déplacement, en favorisant, à travers ses aménagements, le développement des mobilités douces et partagées.

C'est pourquoi le Département a décidé de sécuriser et de réaménager le carrefour de l'Arsenal situé sur la RD1075 et la RD82, deux axes essentiels pour les déplacements du quotidien.

L'actuel carrefour pose plusieurs problématiques de sécurité, avec une augmentation des accidents ces dernières années, mais aussi de fluidité aux heures de pointe.

Le Département envisage par conséquent de réaliser un giratoire, en déplaçant légèrement le carrefour et en lui connectant la RD50D. Il souhaite également saisir cette opportunité pour réaliser des aménagements dédiés aux cycles, aux piétons, aux transports en commun et au covoiturage.

Les aménagements envisagés ont été soumis à concertation publique, du 10 janvier au 05 février 2022.



LE PROJET D'AMENAGEMENT PROPOSÉ PAR LE DÉPARTEMENT

a) Le contexte du projet

Situé à l'intersection de deux routes départementales à fort trafic, les RD1075 et RD82, le carrefour de l'Arsenal est structurant pour les déplacements dans ce secteur. Sa configuration actuelle génère des problèmes de sécurité et de fluidité qui se sont accentués au fil des années.

C'est pourquoi le Département de l'Isère a décidé de relancer le projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal, envisagé il y a plusieurs années par l'Etat avant la décentralisation et le transfert de la RN 75 dans le réseau routier départemental.

Le projet a évolué pour prendre en compte les besoins et les nouvelles pratiques de déplacements des usagers.



L'actuel carrefour en « T » sera remplacé par un giratoire à quatre branches, permettant ainsi de connecter également la RD50D à la RD1075 dans de bonnes conditions. Outre cette infrastructure socle du projet, d'autres ont été intégrées au programme initial : parking relais de 60 places, aménagements pour les transports en commun, les piétons, les vélos, les pratiques d'autopartage. L'avancement des études permet de présenter aujourd'hui un projet global ainsi que les mesures prises pour l'intégrer au mieux à son environnement.

Le projet qui a été soumis à la concertation poursuit trois principaux objectifs :

- **fluidifier l'intersection**, en particulier lors des heures de pointe du matin et du soir ;
- **sécuriser le carrefour** par un aménagement adapté incitant les usagers de la route à réduire leur vitesse ;

- **permettre des alternatives à la voiture individuelle** grâce aux aménagements favorisant le covoiturage, l'utilisation et le développement des transports en commun et des modes actifs.

b) Les 5 principaux aménagements

Un giratoire à quatre branches

L'élément central du projet consiste à aménager une infrastructure routière pour remplacer les carrefours en « T » actuels. Il s'agit d'un carrefour giratoire à quatre branches, situé à 250 mètres au Nord de l'actuel carrefour. L'ancien carrefour sera supprimé, ce qui permettra de transformer en impasse la portion de route qui dessert l'intersection actuelle.

Un parking relais

Pour faciliter le rabattement vers les lignes de transport en commun, un parking relais d'une capacité de 60 places est intégré au projet. Situé à proximité immédiate du giratoire, le long de la RD82, il prévoit :

- des places de stationnement perméables en dalles alvéolées gravillonnées ;
- des consignes à vélos ;
- des cheminements piétons éclairés ;
- des barres de gabarit, des poubelles ainsi que la possibilité d'installer une vidéosurveillance.

Des aménagements pour les vélos

Sur le périmètre du projet, des aménagements sont prévus pour les cyclistes. Pour faciliter les déplacements Nord-Sud sur l'itinéraire reliant le lac de Paladru à la Vallée de la Valdaine, des bandes cyclables seront aménagées dans les 2 sens de circulation le long de la RD50D et de la RD82 jusqu'à la route du Touvat.

Dans le sens Nord-Sud, le trafic important et la forte proportion de poids lourds qui empruntent la RD1075 la rendent peu attractive pour les cyclistes. Aussi, une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un itinéraire alternatif passant par le chemin de Beaudiné, actuellement non revêtu, pour effectuer la jonction entre Chirens et la Vallée de la Valdaine. Le projet ne prévoit donc pas de bandes cyclables le long de la RD1075.

Des aménagements pour les transports en commun et l'autostop organisé

Sur la RD50D, l'actuel arrêt de la Guilletière demeure à son emplacement actuel et continuera à être desservi par la ligne F (Montferrat – Voiron), par la ligne de transport à la demande reliant Montferrat, Bilieu et Voiron, ainsi que par deux lignes de transport scolaire.

Sur la RD82, l'arrêt de l'Arsenal est déplacé pour se rapprocher du nouveau parking relais. Il sera aménagé en alvéole, c'est-à-dire en-dehors de la chaussée, ce qui permet aux autres véhicules de dépasser les bus en toute sécurité lorsqu'ils sont à l'arrêt. Il desservira les lignes de transport en commun existantes : la ligne de cars régions T42 (Pont de Beauvoisin - Voiron), la ligne E (Saint-Geoire-en-Valdaine - Voiron) ainsi que deux lignes scolaires.

Sur la RD1075, la CAPV étudie la création d'une nouvelle ligne de bus régulière Montferrat-Voiron. Dans cette éventualité, le Département prévoit les plateformes nécessaires à la possible création de deux nouveaux points d'arrêts pour les transports en commun et pour un service d'autostop organisé.

Des aménagements pour les piétons

Le projet intègre des aménagements sécurisés dédiés aux piétons, afin qu'ils puissent circuler sereinement entre les arrêts de transports en commun situés sur la RD1075, sur la RD82 et le parking relais. Cela se fera notamment par le biais d'une traversée et rampe piétonnes sur la RD1075 offrant un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite. Tous ces aménagements seront éclairés.

OBJECTIFS, PERIMETRE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

a) Les objectifs de la concertation

Les aménagements projetés au niveau du carrefour de l'Arsenal sont soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Les objectifs de cette concertation étaient :

- d'informer le public concerné, en mettant à sa disposition une présentation du projet exhaustive, simple et transparente ;
- de permettre à chacun de s'exprimer sur le projet, en formulant ses observations et propositions ;
- de veiller à ce que chacun reçoive des réponses à ses questions ;
- enfin, après recueil de l'ensemble des avis et propositions, d'en tenir compte afin d'affiner et de préciser le projet.

b) Les modalités et le périmètre de la concertation

La décision de soumettre le projet à la concertation, ainsi que les modalités d'organisation ont fait l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Département de l'Isère le 10 décembre 2021. La concertation s'est déroulée du 10 janvier au 05 février 2022 sur les communes de Chirens, Massieu et Bilieu. Elle comportait :

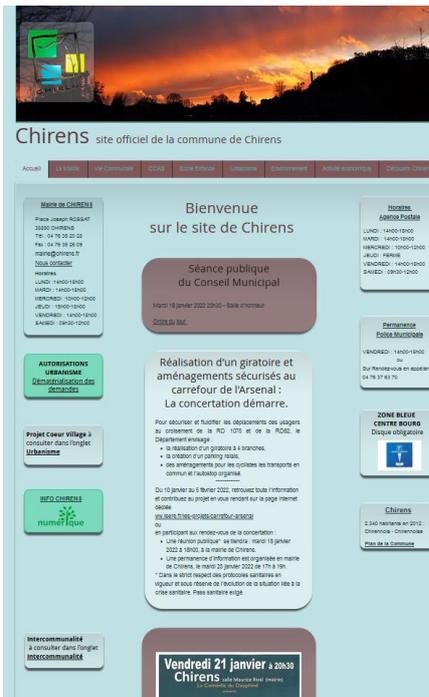
- la mise à disposition du public d'un dossier de concertation présentant le projet d'aménagement dans chacune des mairies ainsi qu'au format numérique ;
- une information sur le projet dans les journaux locaux, sur les sites Internet du Département de l'Isère et des communes de Chirens et Bilieu et sur les pages Facebook du Département de l'Isère et de la commune de Massieu ;
- la mise à disposition, d'un formulaire de contact sur le site internet du Département « isere.fr », et d'un registre dans chacune des communes, permettant de recueillir les observations du public ;
- une réunion publique ;
- une permanence par les techniciens en charge du projet sur la commune de Chirens, pour permettre aux habitants et aux associations qui le souhaitent, de compléter leur information ainsi que d'exposer leurs avis ou observations sur le projet.

Les publications sur les outils digitaux

Des publications ont été partagées Avec collectivités concernées par le projet pour leur permettre de relayer la tenue d'une concertation ainsi que les dates des rencontres.

Une page dédiée au projet et à la concertation a été mise en ligne sur le site du Département de l'Isère. L'information a été relayée par l'intermédiaire d'actualités sur les sites des communes suivantes : Chirens, Massieu, Billieu.

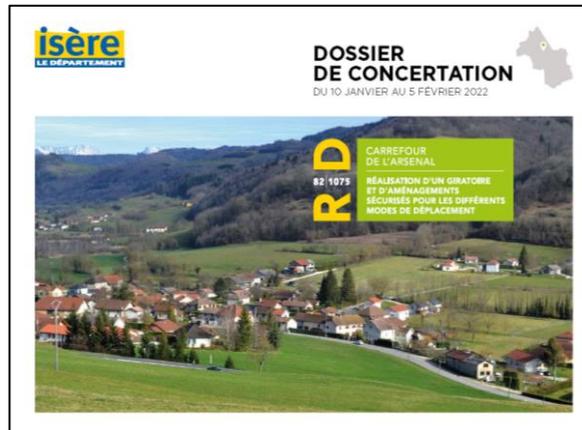
Par ailleurs, la commune de Massieu et le Département de l'Isère ont partagé des publications sur leur page Facebook respective.



b) Le dispositif d'information

Le dossier de concertation

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public dans les mairies des communes concernées par le projet, ainsi que sur la page Internet dédiée au projet sur le site du Département.



Les panneaux d'exposition

Afin de rendre l'information accessible à tous, des panneaux d'expositions présentant les principaux éléments du projet ont été mis à disposition du public dans la mairie de Chirens. Ces derniers ont également été utilisés lors de la permanence et de la réunion publique.



Panneaux d'exposition lors de la réunion publique du 18 janvier 2022

La page Internet dédiée au projet

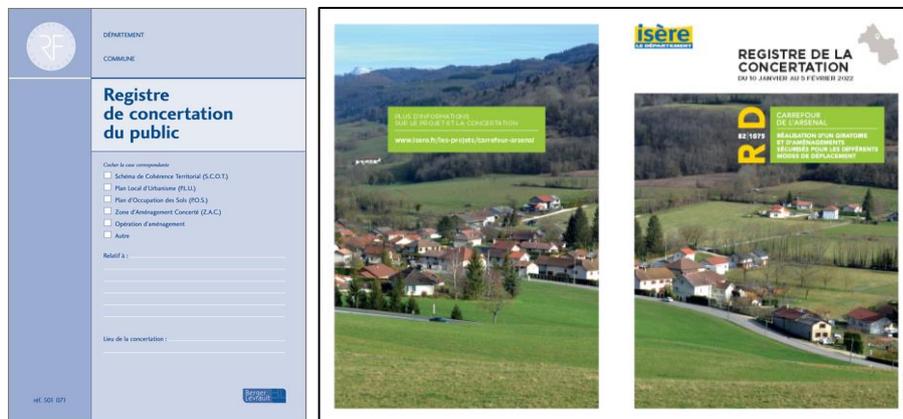
Une page Internet dédiée au projet et à la concertation a été mise en ligne dans l'onglet relatif aux projets routiers du Département sur son site Internet : <https://www.isere.fr/les-projets/carrefour-arsenal>. Présentant les éléments clés du projet ainsi que les visuels, cette page offrait un accès aux informations destiné aussi bien à un public local que départemental. Des liens donnaient également la possibilité d'accéder aux « documents de la concertation », permettant ainsi à chacun de consulter et de télécharger les supports : dossier de concertation, affiche et panneaux d'exposition.



c) Le dispositif de participation

Les registres de la concertation

Les registres papier de concertation étaient disponibles dans les mairies de Chirens, Massieu et Biliieu avec le dossier de concertation.



Le formulaire de contribution

Un formulaire en ligne a été mis à disposition des internautes sur la page dédiée au projet et à la concertation pour permettre une contribution dématérialisée, complémentaire aux registres papiers.

EXPRIMEZ-VOUS SUR LE PROJET

Adresse mail *

Votre message *

ENVOYER

La réunion publique

Une réunion publique a été organisée le mardi 18 janvier 2022, de 18h00 à 20h00, dans la salle Maurice Rival à Chirens. Environ 60 personnes ont participé à cette rencontre, animée par Franck Banget, animateur-journaliste.



Réunion publique en salle Maurice Rival, le mardi 18 janvier 2022

La permanence d'information

Pour permettre aux habitants et aux usagers de mieux comprendre le projet et d'exprimer leurs avis et interrogations de manière plus précise et en plus petit comité, une permanence tenue par des techniciens du Département de l'Isère a été organisée le 25 janvier 2022 en mairie de Chirens de 17h à 19h.

Une dizaine de personnes se sont rendues à cette permanence.

SYNTHÈSE QUANTITATIVE DES EXPRESSIONS DU PUBLIC

a) Chiffres clés de la participation

Au total, **près de 100 personnes ont pris part à la concertation** entre le 10 janvier et le 05 février 2022 dont environ 60 participants lors de la réunion publique à Chirens, ainsi qu'une dizaine à la permanence. Tous modes de participation confondus (trois registres papiers, un formulaire de contribution en ligne, des questions/remarques lors de la réunion publique et la permanence d'information), le dispositif a permis de recueillir :

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Proportion de la contribution totale
Questions posées en réunion publique	30	44.7%
Formulaire de contribution en ligne	21	31.3%
Registres papier en mairie	10	15%
Expression en permanence d'information	6	9%
TOTAL	67	100 %

b) Chiffres clés des thèmes d'expression

Le tableau ci-dessous recense le nombre de fois où chacun des thèmes du projet a été abordé dans les contributions (en moyenne, une contribution fait référence à 1,3 thème).

Thème	Nombre de remarques concernant les thèmes abordés	Part des thèmes abordés par les contributions
<u>Thème 1</u> : le projet et son opportunité	25	22.9%
<u>Thème 2</u> : les impacts du projet	20	18.3%
<u>Thème 3</u> : les cheminements piétons et cycles	31	27.5%
<u>Thème 4</u> : le parking-relais	12	11%
<u>Thème 5</u> : l'amélioration de la sécurité aux abords du projet	12	11%
<u>Thème 6</u> : demandes particulières	7	6.4%
<u>Thème 7</u> : les transports en commun	2	1.8%
TOTAL	109	100 %

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

a) Thème 1 : l'opportunité du projet

Nombre de remarques relatives à ce thème : 25

Synthèse des contributions

Sous-thème 1 : la validation du projet

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 12

De nombreuses contributions (11) expriment directement leur soutien au projet présenté à la concertation. A contrario, une seule contribution exprime directement un rejet du projet mais reconnaît la dangerosité actuelle du carrefour.

Sous-thème 2 : l'efficacité du projet, le type et l'emplacement du carrefour

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 13

Des contributions questionnent l'efficacité du carrefour giratoire en raison de doutes sur la sécurisation apportée (1 contribution) et de craintes quant aux conditions de circulation après aménagement, et notamment les éventuelles remontées de file sur la RD1075 (4 contributions).

Des contributions questionnent l'emplacement du carrefour et le choix du carrefour giratoire présenté en proposant de le remplacer par des carrefours à feux (3 contributions), par des aménagements urbains (1 contribution) ou par un carrefour giratoire à une voie accompagné d'une réduction des vitesses (1 contribution).

Enfin, 2 contributions demandent une modification ou une amélioration de la branche RD82 du carrefour.

Les orientations du maître d'ouvrage

Sur le sous-thème 1 : la validation du projet

Le Département de l'Isère se félicite du soutien apporté au projet.

Sur le sous-thème 2 : l'efficacité du projet, le type et l'emplacement du carrefour

Le choix du carrefour giratoire et de sa géométrie repose sur les trafics observés et projetés et sur les préconisations des guides techniques. Son emplacement est contraint par la topographie et le tracé des routes existantes. Le projet sera en capacité d'absorber le trafic (pas de temps d'attente hormis en heure de pointe et sans excéder 5 voitures) et il améliorera la sécurité. La circulation sera en effet ralentie par le carrefour giratoire, mieux perçu par les automobilistes qui modéreront leur vitesse à son approche grâce à la signalisation renforcée par les panneaux diagrammatiques T42.

b) Thème 2 : les impacts du projet

Nombre de remarques relatives à ce thème : 20

Synthèse des contributions

Sous-thème 1 : les impacts environnementaux

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 15

Les contributions abordant les impacts environnementaux du projet concernent en premier lieu les nuisances générées en exploitation. Ainsi sont mises en avant les nuisances sonores et la pollution lumineuse qu'engendreront les nouveaux aménagements. Des attentes sont exprimées quant aux mesures et équipements qui seront mis en œuvre pour lutter contre ces nuisances (murs anti-bruit, enrobé phonique, extinction de l'éclairage...)

Des remarques portent également sur la prise en compte de la faune (demande d'un passage à faune) et sur la destruction des écosystèmes engendrée par les travaux ainsi que sur la protection des cours d'eau contre la pollution. Une contribution recommande une grande attention quant au choix des essences qui seront plantées.

Sous-thème 2 : les autres impacts du projet

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 5

Les autres impacts évoqués concernent les impacts agricoles en soulignant la consommation de surfaces cultivées, les impacts visuels et les gênes occasionnées par les travaux.

Les orientations du maître d'ouvrage

Sur le sous-thème 1 : les impacts environnementaux

Le maître d'ouvrage a conscience des impacts que pourra générer la modification du carrefour. L'étude acoustique réalisée indique que le projet respecte la réglementation mais que des secteurs verront leurs niveaux de bruit augmenter tout en restant en deçà des seuils réglementaires.

Concernant l'éclairage du parking, il sera identique à celui de la commune de Chirens et donc interrompu à 23h.

Pour ce qui concerne la prise en compte des écosystèmes, plusieurs mesures seront appliquées. La protection de la ressource en eau sera améliorée grâce à un traitement séparatif des eaux de chaussée et de versant et grâce au bassin (écrêtement de crue, confinement et traitement d'une éventuelle pollution). Les aménagements paysagers et environnementaux prévus visent à conjuguer l'intégration paysagère du carrefour et la création de milieux propices au développement de la flore et de la faune. L'étude d'un passage à petite faune est intégrée au projet. Enfin, des mesures seront prises en phase travaux pour en limiter les impacts sur les habitats, la flore et la faune.

Sur le sous-thème 2 : les autres impacts du projet

L'emprise du projet (3ha) se situe essentiellement sur des terrains qui, de par leur forme, leur emplacement ou leur topographie, ne présentent pas de fort enjeu agricole.

L'intégration visuelle du projet a fait l'objet d'une étude paysagère qui prend également en compte les besoins de sécurisation du carrefour et les enjeux environnementaux du projet.

La durée des travaux est estimée à 6 mois. Leur phasage veillera à limiter au maximum la gêne aux usagers.

c) Thème 3 : les cheminements cycles et piétons

Nombre de remarques relatives à ce thème : 31

Synthèse des contributions

Sous-thème 1 : les cheminements piétons

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 16

De nombreux contributeurs réclament la création de cheminements piétons sécurisés entre le bas du chemin du Mollard et l'arrêt de car « Guilletiere » (10 contributions) ainsi qu'entre le bas du chemin du Mollard et l'arrêt de car « Arsenal » (3 contributions). Ces demandes concernent à la fois les besoins quotidiens pour les scolaires et les usagers des transports en commun et les promeneurs amenés à traverser la RD1075 au niveau de la branche sud du futur carrefour. Une contribution demande la création de traversées sur chacune des branches du carrefour associée à la mise en place d'une signalétique particulière visant à renforcer la signalisation routière pour faire ralentir les automobilistes. Il est également proposé de créer un cheminement piéton et cycles sur le chemin du Lavoir.

Une demande porte également sur le besoin de créer un accès direct entre le parking et l'arrêt de car situé sur la RD1075. Compte tenu de la topographie, ce cheminement nécessiterait un escalier (à protéger pour éviter toute chute).

Sous-thème 2 : les cheminements cycles

Nombre de remarques relatives à ce sous-thème : 15 (dont 7 sont hors périmètre de la concertation)

Le projet prévoit des bandes cyclables sur la RD50D et la RD82 en approche du carrefour giratoire. Des contributions demandent la création de voies séparées pour les cycles et les piétons (3 contributions) et de traversées des routes (2 contributions) pour franchir le carrefour giratoire. Deux contributions demandent l'aménagement du carrefour « à la hollandaise » et une contribution demande la création de bandes cycles sur la RD1075.

3 remarques portent sur l'aménagement du chemin de Beaudiné et 4 demandent la poursuite de l'aménagement cyclable sur la RD50D jusqu'au bourg de Biliou. Ces remarques ne concernent pas directement le projet et sont donc hors du périmètre de la concertation.

Les orientations du maître d'ouvrage

Sur le sous-thème 1 : les cheminements piétons

Prenant en compte les nombreuses remarques portant sur ce sujet, le Département de l'Isère va étudier la faisabilité d'un cheminement piéton sécurisé le long de la RD1075 entre la traversée située à proximité du carrefour et le chemin du Mollard ainsi que le long de la RD50D pour rejoindre l'arrêt de « la Guilletiere ».

Afin de faciliter les cheminements entre le parking et les arrêts de car situés sur la RD1075 et la RD50D, le Département va également étudier la faisabilité d'un escalier reliant l'extrémité sud du parking à la traversée de la RD1075. La décision de réalisation relèvera du SMMAG maître d'ouvrage du projet de parking.

Sur le sous-thème 2 : les cheminements cycles

En raison du trafic important circulant sur la RD1075, le Département de l'Isère fait le choix de ne pas équiper cette section de bandes cyclables. L'aménagement cyclable de la liaison Chirens-Vallée de la Valdaine s'inscrit dans le cadre d'études plus globales (itinéraire éventuel de la véloroute des 5 lacs) et tirerait avantage à s'écarter de la RD1075 (par le chemin de Beaudiné par exemple). Les contributions relatives à l'aménagement de ce chemin n'entrent pas dans le périmètre de la présente concertation mais seront intégrées aux réflexions en cours sur cet itinéraire.

Pour l'itinéraire Lac de Paladru-Vallée de la Valdaine, la RD50D et la RD82 seront équipées de bandes cyclables de part et d'autre du carrefour giratoire. Coté RD82, les bandes cyclables seront réalisées jusqu'au carrefour avec la route du Touvat. Coté RD50D, de nombreuses contributions demandent la prolongation d'un aménagement cyclable jusqu'au centre-bourg de Biliou. Même si ces requêtes n'entrent pas dans le cadre du projet soumis à concertation, le Département s'engage à étudier cette demande.

Le marquage au sol d'une trajectoire pour les cyclistes matérialisera leur cheminement dans la traversée du carrefour giratoire.

d) Thème 4 : le parking-relais

Nombre de remarques relatives à ce thème : 12

Synthèse des contributions

Les contributions ayant trait au parking relais portent essentiellement sur sa capacité. Ainsi, 6 contributeurs craignent que cette dernière soit vite dépassée alors qu'une contribution le trouve surdimensionné.

Deux questions portent sur le stationnement des poids-lourds et une sur celui des motos (demande d'ombrières).

Enfin, une question a été posée sur la gratuité du parking et une remarque appelle à prendre soin de sécuriser la consigne vélo.

Les orientations du maître d'ouvrage

Le parking doit accueillir 60 places pour véhicules légers. Cette capacité est adaptée aux besoins actuels et tient compte des contraintes spatiales du projet de carrefour. Il n'est pas prévu pour le stationnement des Poids-lourds.

La demande relative au stationnement des motos a été entendue et sera étudiée (places dédiées, ombrières). La décision de réalisation relèvera du SMMAG maître d'ouvrage du projet de parking.

e) Thème 5 : l'amélioration de la sécurité aux abords du projet

Nombre de remarques relatives à ce thème : 12 (dont 4 sont hors périmètre de la concertation)

Synthèse des contributions

12 contributions alertent sur la sécurité aux abords du projet et notamment sur la RD82 dans la traversée du hameau de l'Arsenal. Ainsi, si 1 contributeur a manifesté des craintes quant à la sécurité

dans le hameau, 3 s'inquiètent plus précisément du traitement du carrefour RD82/route du Touvat (dont une demande de maintien du stop et une demande de création d'une priorité à droite).

2 demandes portent sur le besoin de trottoirs et une sur l'éclairage sur la RD82 qui sera mise en impasse.

4 contributeurs demandent une amélioration de la sécurité dans la traversée du hameau (ralentisseurs, limitation à 30km/h, création d'un trottoir). Ces demandes portent sur un secteur situé au-delà du périmètre du projet et donc de la concertation.

Enfin, 2 contributions ont interrogé le Département sur les vitesses sur la RD1075 en approche du futur carrefour giratoire.

Les orientations du maître d'ouvrage

L'aménagement du carrefour va considérablement modifier les vitesses et les comportements actuels aux abords du carrefour et notamment sur la RD82 dans la traversée du hameau de l'Arsenal. Le Département de l'Isère entend néanmoins les inquiétudes des contributeurs et s'engage à suivre l'évolution des conditions de circulation dans ce secteur ainsi que l'accidentologie et à étudier les corrections qui pourraient s'avérer nécessaires.

f) Thème 6 : demandes particulières

Nombre de remarques relatives à ce thème : 7

Synthèse des contributions

Des contributeurs ont profité de la concertation pour faire mention de demandes particulières qui concernent la préservation de source ou de fontaines et d'accès particuliers et agricoles.

Certains contributeurs ont demandé à obtenir un rendez-vous avec le maître d'ouvrage.

Les orientations du maître d'ouvrage

Le Département prendra contact avec les personnes qui ont formulé cette demande.

Les sources et fontaines impactées par le projet seront maintenues ou rétablies à l'issue des travaux.

Tous les accès particuliers et les accès agricoles seront maintenus à l'issue des travaux. Des discussions avec les propriétaires concernés permettront de gérer les accès pendant les travaux.

g) Thème 7 : Transports en commun

Nombre de remarques relatives à ce thème : 2 (dont 1 est hors périmètre de la concertation)

Synthèse des contributions

Deux contributions traitent des transports en commun. Si l'une porte sur l'organisation des TC en général et ne peut être traitée dans le cadre du projet, la seconde demande de remplacer les arrêts en alvéoles prévus sur la RD82 par des arrêts en ligne.

Les orientations du maître d'ouvrage

Le type et la géométrie de l'arrêt de car de la RD82 seront précisés dans les prochaines phases d'étude en lien avec l'Autorité Organisatrice des Mobilités afin de retenir la solution la plus fonctionnelle et la plus sécurisée.

CONCLUSION

La concertation a permis :

- au public, de connaître, comprendre et s'exprimer sur le projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal;
- au maître d'ouvrage, le Département de l'Isère, d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des participants, habitants des communes de Chirens , Bilieu et Massieu et/ou usagers de l'infrastructure.

Le Département de l'Isère se félicite de la participation importante avec environ 100 participants et plus de 60 contributions recueillies. Le dispositif d'information et de concertation a bien fonctionné et a été bien accueilli par les participants.

Un grand nombre de contributions conforte le diagnostic et les ambitions des maîtres d'ouvrage, et confirme l'intérêt et l'opportunité du projet. Le besoin fort de sécurisation fait donc consensus.

La majorité des observations relatives au projet concernent les cheminements piétons et cycles à améliorer notamment pour assurer un accès sécurisé aux arrêts de car depuis le chemin du Mollard. Les potentielles nuisances du projet en phase exploitation suscitent des inquiétudes et la question du parking a donné lieu à de nombreuses questions lors de la réunion publique.

Conforté par les enseignements de la concertation, le Département de l'Isère conduira les études ultérieures de manière à préciser les aménagements proposés, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annoncée, et en tenant compte des besoins exprimés lors de la concertation.

Le maître d'ouvrage souhaite également poursuivre le dialogue entamé avec les acteurs du territoire, notamment pour articuler au mieux ce projet avec ceux en cours ou à l'étude sur le territoire.

Ce bilan sera rendu public, transmis aux communes concernées et mis à disposition en libre accès sur le site du Département (www.isere.fr).

ANNEXES

a) Délibération de la Commission permanente



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 avril 2022
DOSSIER N° 2022 CP04 C 09 45

Objet : Aménagement du carrefour de l'Arsenal entre les RD1075, RD82 et RD50D : bilan de la concertation publique

Politique : Routes

Programme : Renforcement et extension du réseau routier
Opération : Modernisation du réseau

Service instructeur : DM/SESI

X Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 avril 2022

DOSSIER N° 2022 CP04 C 09 45

Numéro provisoire : 3786 - Code matière : 8.3

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Travaux - mettre en œuvre toute procédure juridique et/ou administrative de déclaration ou d'autorisation préalable ou concomitante à la réalisation d'opérations de travaux et inhérentes à ces opérations.

Acte réglementaire ou à publier : Non

Dépôt en Préfecture le : 29-04-2022

Exécutoire le : 29-04-2022

Publication le : 29-04-2022

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2022 CP04 C 09 45,

Vu l'avis de la Commission Mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique,

DECIDE

- d'approuver le document annexé au titre du bilan de la concertation relative au projet d'aménagement du carrefour de l'Arsenal à Chirens ;
- de poursuivre les études nécessaires à la réalisation du projet ;
- suite aux expressions intervenues au cours de la concertation, de prendre en compte dans le cadre de ces études les évolutions suivantes :
 - étudier la faisabilité d'un cheminement piéton sécurisé entre le chemin du Mollard et le passage piéton traversant la RD1075 et pour accéder à l'arrêt de car « la Guilletière »,
 - étudier la faisabilité d'un escalier entre le parking-relais et le passage piéton traversant la RD1075,
 - étudier la possibilité d'intégrer un stationnement pour motos au parking-relais;
- d'autoriser le Président à engager l'ensemble des procédures administratives et juridiques, nécessaires à la réalisation de ce projet et à solliciter les services de l'Etat en vue notamment de l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, d'une enquête parcellaire, d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme et du dossier loi sur l'eau, et l'ensemble des autres procédures environnementales.

Pour extrait conforme,

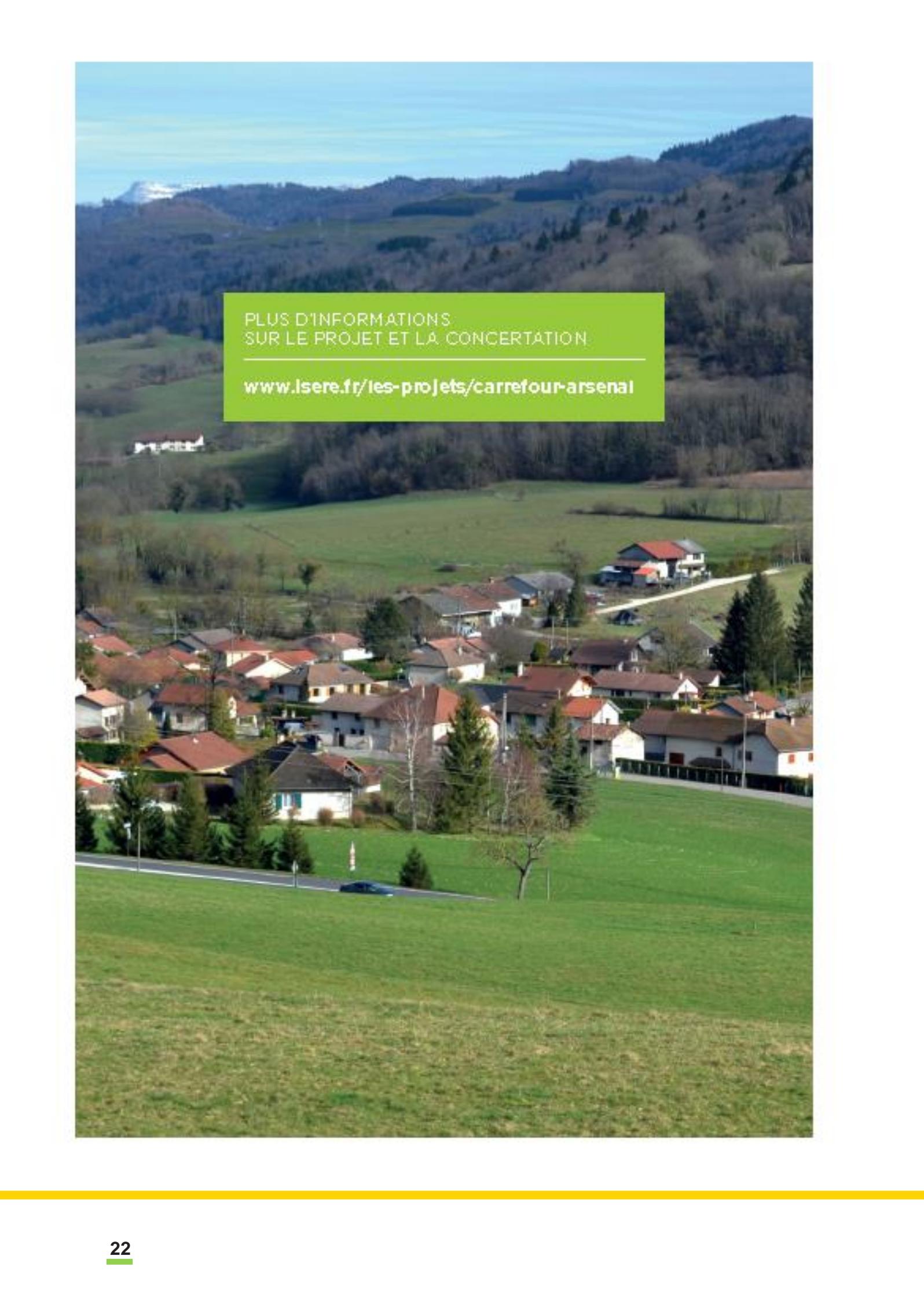
Le Président,



Jean-Pierre Barbier

Abstentions : 14 (Daniel Bessiron, Simon Billouet, Pauline Couvent, Jérôme Cucarollo, Amandine Demore, Françoise Gerbier, Amandine Germain, Eléonore Kazazian-Balestas, David Queiros, Marie Questiaux, Sophie Romera, Gilles Strappazzon, Pierre-Didier Tchétché, Benjamin Trocmé)

Pour : le reste des Conseillers départementaux présents ou représentés

An aerial photograph of a village nestled in a valley. The houses have red-tiled roofs and are surrounded by green fields and trees. In the background, there are rolling hills and a mountain peak with some snow under a clear blue sky. A green rectangular text box is overlaid on the middle of the image.

PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PROJET ET LA CONCERTATION

www.lserre.fr/les-projets/carrefour-arsenal